

Centre Communal d'Action Sociale de
SCHERWILLER

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 04 mars 2024

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation des membres du Conseil d'Administration le 26 février 2024
- Affichage en Mairie le 26 février 2024
- La séance est ouverte à 18 heures 30 en présence de Monsieur Olivier SOHLER, Président, Monsieur Marc HEIMBURGER, Vice-Président, Mesdames Claudine GUILLEMIN, Christelle HIRSCHMANN, Annick SUTTER, Karine VOGELISEN, Manon WOTOWIEC et Monsieur Albert MARCOT, membres du C.C.A.S.

Étaient absents et excusés :

- Madame Régine DIETRICH
- Madame Clémentine JEHL
- Monsieur Maurice GOETTELMMANN
- M. Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

Était absente :

- Madame Stéphanie HUSSER

Madame Régine DIETRICH a donné procuration à Monsieur Marc HEIMBURGER

Madame Clémentine JEHL a donné procuration à Monsieur Olivier SOHLER

Monsieur Maurice GOETTELMMANN a donné procuration à Monsieur Albert MARCOT

Le Président Olivier SOHLER informe les membres du Conseil d'Administration du décès de M. J-Philippe HIHN en date du 1^{er} mars 2024, en faisant remarquer, aux administrateurs présents, un engagement sans faille de M. HIHN durant ces 10 années passées en tant qu'administrateur du CCAS.

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Absents et excusés : 5

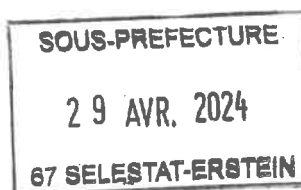
Procurations : 3

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Madame Claudine GUILLEMIN secrétaire de séance.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr



DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023.	Adopté à l'unanimité
2. Finances : Ouverture de crédits budgétaires sur la section d'investissement 2024	Adopté à l'unanimité
2. Personnel : Création d'un poste à partir du 1 ^{er} février 2024	Adopté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2024.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2024, préalablement diffusé, est approuvé à la majorité et 2 abstentions.

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt				X
DIETRICH Régine		Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
GOETTELMAUN Maurice		Par procuration à Albert MARCOT	X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe					
HIRSCHMANN Christelle					X
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

2. FINANCES

2.1. CCAS de Scherwiller – budget général

2.1.1. Budget Primitif 2024

Le projet de budget est présenté par M. Marc HEIMBURGER.

Il est arrêté comme suit :

Siège : **Mairie de Scherwiller** – 1 place de la Libération – **67750 SCHERWILLER**

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :		12 200,00 Euros
011	Charges à caractère général	7 130,00
012	Charges de personnel	300,00
65	Autres charges de gestion courante	4 770,00

Recettes :		12 200,00 Euros
74	Dotations, subventions et participations	12 000,00
75	Produits exceptionnels	200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT : **./.**

Il est demandé au Conseil d'administration,

D'APPROUVER le projet de budget 2024 ;

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de budget 2024 ;

ARRETE le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués ;

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice		Par procuration à Albert MARCOT	X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe					
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

2.1.2 Etat des subventions 2024

Il est proposé au Conseil d'Administration d'arrêter l'état des subventions à verser de la manière suivante :

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

<u>Subvention Cancer :</u> Ligue contre le cancer 67060 STRASBOURG	100,- €
<u>Subvention Tuberculose :</u> Comité du Bas-Rhin de lutte contre la tuberculose 67100 STRASBOURG	100,- €
<u>Subvention IME :</u> Association Arc en Ciel - IME 67600 SELESTAT	100,- €
<u>Subvention Croix Rouge</u> Croix Rouge Française 67600 SELESTAT	100,- €
<u>Subvention Téléthon</u> Association Française Myopathie téléthon 91000 EVRY	100,- €
<u>Subvention Médecins sans frontières</u> Médecins sans frontières 75011 PARIS 11 ^E ARRONDISSEMENT	100,- €
<u>Subvention aide aux handicapés moteurs</u> Association Régionale Aide Handicapés Moteurs 67100 STRASBOURG	100,- €
<u>Subvention Scléroses en plaques</u> Association Française des sclérosés en plaques 31700 BLAGNAC	100,- €
<u>Subvention les Restaurants du Cœur</u> Les Resto du cœur 67 67100 STRASBOURG	100,- €
<u>Subvention Epicerie Sociale PAPRIKA</u> PAPRIKA 67600 SELESTAT	100,- €
<u>Subvention Cent pour un – Centre Alsace</u> 4, rue de Melsheim 67600 SELESTAT	100,- €

Subvention Banque Alimentaire

100,- €

9, rue de l'industrie

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Soit un total de**1 200,- €**

Mme SUTTER pose la question de l'association « Petit prince ». Il était question de l'ajouter sur la liste des associations bénéficiaires.

Mme HIRSCHMANN répond qu'il était question de privilégier des associations locales.

Mme SUTTER répond que c'est le cas et que son Président est Scherwillerois.

M. HEIMBURGER précise qu'il serait bon de revoir cette liste vers le mois de décembre pour une prise en compte dans les temps au budget de l'année suivante.

Mme HIRSCHMANN propose de le rajouter en aide exceptionnelle et de l'officialiser au prochain budget.

Mme GUILLEMIN pose la question de l'aide aux personnes en situation de handicap moteur en précisant qu'il est difficile de faire la distinction entre les associations locales et nationales.

M. SOHLER rajouter que pour l'association « Auptisme », la subvention passera par une délibération en Conseil Municipal puisque c'est une association « purement scherwilleroise ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ARRETE l'état des subventions à verser en 2024 conformément aux propositions ci-dessus présentées.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice		Par procuration à Albert MARCOT	X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe					
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

2.2 Budget annexe : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 de l'EHPAD Résidence de l'Alumnat

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :		2 372 439,69 Euros
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	510 413,23
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	1 483 515,00
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	378 511,46
 Recettes :		 2 372 439,69 Euros
Groupe 1	Produits de la tarification	2 253 932,07
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	70 409,62
Groupe 3	Produits exceptionnels	48 098,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :		251 153,00 Euros
1641	Emprunts en euros	84 819,00
1681	Autres emprunts	11 334,00
165	Dépôts et cautionnements	40 000,00
2154	Matériel et outillage	100 000,00
2181	Installations générales, agencements	10 000,00
2183	Matériels de bureau et mat. Informatique	5 000,00
 Recettes :		 251 153,00 Euros
	CAF	137 676,41
165	Dépôts et cautionnements	40 000,00
	Prélèvement sur le fonds de roulement	73 476,59

Il est proposé :

D'APPROUVER l'EPRD 2024;

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

D'APPROUVER l'EPRD 2024 ;

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice		Par procuration à Albert MARCOT	X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe					
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3. PERSONNEL

3.1 Création d'un poste d'infirmière de classe supérieure à temps non complet (0.8 ETP)

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Suite à une vacance de poste, nous avons la possibilité d'intégrer aujourd'hui une infirmière à temps non complet à 28h/semaine.

Cette délibération annule et remplace celle du 10 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'infirmière de classe supérieure à temps non complet à 28h/semaine à compter du 1^{er} février 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice		Par procuration à Albert MARCOT	X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe					
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Téléphone : 03 88 58 33 33 – **Fax** : 03 88 82 71 74 – **E-mail** : mairie@scherwiller.fr

3.2 Création d'un poste d'aide-soignant à temps non complet (0.8 ETP)

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Suite à la poursuite du détachement d'une auxiliaire de soins, il nous faut créer ce poste pour pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'aide-soignant de classe normale à temps non complet à raison de 28/35^{ème} en qualité de non titulaire à compter du 1^{er} avril 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice		Par procuration à Albert MARCOT	X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe					
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3.3 Création d'un poste d'agent social à temps non complet (0.6 ETP)

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Suite à la poursuite du congé parental d'un agent social, il nous faut créer ce poste pour pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi d'agent social à temps non complet, à raison de 21/35^{ème} à partir du 1^{er} avril 2024

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice		Par procuration à Albert MARCOT	X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe					
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3.4 Création d'un poste d'animatrice à temps plein

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Notre établissement dispose à ce jour d'une animatrice à temps non complet (0.8 ETP).

Le constat a été fait d'un manque d'animation le mercredi, jour de son absence, en particulier en Unité de Vie Protégée. C'est notamment ressorti de l'enquête réalisée auprès des résidents en janvier 2024.

Cette proposition répond également à une demande de l'animatrice de pouvoir augmenter son temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi d'animatrice à temps plein, à partir du 1^{er} avril 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine		Par procuration à Marc HEIMBURGER	X		
GOETTELMANN Maurice		Par procuration à Albert MARCOT	X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe					
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		



Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

4. Divers

- Décès de M. BECK René :
 - M. SOHLER annonce le décès du résident le 3 mars 2024
- Maison de santé :
 - M. SOHLER informe du déménagement du cabinet médical de Dr ALLARD dans ses nouveaux locaux de la maison de santé à compte de ce jour.
- Projet d'établissement :
 - Le Directeur rappelle que chaque EHPAD fonctionne sur la base d'un projet d'établissement qui coïncide en principe avec la durée du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)
 - Celui de l'établissement devait se terminer en 2023. Comme le CPOM a été prolongé d'un an, le Directeur informe qu'il en sera de même pour le projet d'établissement
- Remplacements de membres du Conseil d'Administration :
 - M. SOHLER informe les membres qu'il faudra procéder au remplacement de 2 membres du CCAS parmi les Conseillers Municipaux – précisant une préférence pour un homme et une femme.

Le Président clôt la séance à 20h00

SCHERWILLER, le 24 avril 2024 Le Secrétaire de Séance  Claudine GUILLEMIN	SCHERWILLER, le 24 avril 2024 Le Président de séance  Olivier SOHLER
---	---

